



Paulic



meunerie

RAPPORT FINANCIER

2020

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2	MESSAGE DU PRÉSIDENT	6
3	RAPPORT DE GESTION	8
3 1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	8
3 2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activité	9
3 3	ACTIVITE ET CHIFFRES CLES DU GROUPE	17
3 4	Description des faits marquants de l'exercice	18
3 5	Événements post clôture et perspectives	21
3 6	activités en matière de recherche et de développement	22
3 7	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	22
3 8	Principaux facteurs de risque (P71 doc d'enregistrement).....	22
3 9	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	23
3 10	SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.....	23
3 11	PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 mai 2021.....	29
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	31
4 1	Modalité d'exercice de la direction générale	31
4 2	gouvernance de la société.....	32
4 3	CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	33
4 4	MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES	34
4 5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	34
4 6	CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE.....	34
4 7	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ..	35
5	COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.....	40
5 1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020	40
5 2	NOTES ANNEXES.....	45

6	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ..	75
6 1	ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020.....	75
6 2	ANNEXES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020.....	82
7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	104
8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
9	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	112
10	Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.....	115

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport financier 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

A St-Gérard, le 15 avril 2021

Jean Paulic

Président Directeur Général

2 | MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'exercice 2020 s'est achevé pour PAULIC MEUNERIE comme il a commencé, c'est-à-dire tambour battant !

Les efforts ont été soutenus tout au long de l'année. Nos clients dans la restauration commerciale ne peuvent en dire autant. Nous commençons par leur adresser tout notre soutien dans ces moments difficiles.

Cette année si particulière pour PAULIC MEUNERIE a d'abord commencé par l'entrée en bourse de notre Groupe. Cette opération, la première du genre pour une agritech sur le marché parisien, a propulsé la société dans une nouvelle étape de son développement. Je remercie une nouvelle fois les investisseurs, et particulièrement les actionnaires individuels d'avoir été au rendez-vous. Les fonds levés ont vocation à financer Oxygreen[®], notre procédé d'ozonation pour purifier le blé, à propos duquel tous les espoirs sont permis ! Les farines issues de ce procédé inédit présentent des qualités physico-chimiques bien supérieures aux normes les plus exigeantes en matière d'alimentation pour enfants. Ces qualités nous ouvrent de nombreux marchés parmi lesquels celui à fort potentiel de l'entomoculture.

Notre introduction en bourse a été suivie par la crise sanitaire d'une ampleur inédite que nous traversons encore aujourd'hui. Les équipes se sont mobilisées pour faire face à la forte demande en produits alimentaires de base de nos clients et œuvrer collectivement pour la santé et la sécurité alimentaire des consommateurs. Je les en remercie chaleureusement. C'était un moment difficile mais qui rappelle la nécessité absolue du métier de meunier.

Si la demande est au rendez-vous, c'est parce que nous sommes fiers des produits que nous offrons à nos clients et au consommateur. A ce titre, nous sommes heureux de constater que la vision de longue date de l'entreprise sur la valorisation du local et de la naturalité se concrétise et trouve un écho formidable auprès du consommateur. C'est pourquoi nous avons décidé dès 2016 d'accélérer en redimensionnant et en modernisant notre outil de production. Le programme était ambitieux : multiplier par 3 notre capacité de production. A fin 2020, l'outil a été démarré avec une montée en puissance progressive dès début 2021, malgré les contraintes liées aux mesures sanitaires. C'est un bel exemple de notre détermination et de notre capacité à réussir collectivement dans un contexte d'incertitude.

Au terme de cette année intense pour le Groupe et marquée par les investissements industriels, commerciaux et marketing, la croissance a tout de même été au rendez-vous. Les ventes en hausse de 3,9 atteignent 9 M€. Logiquement, les résultats sont mécaniquement marqués par ces investissements industriels et commerciaux.

Aujourd'hui notre feuille de route pour 2021 et les années à venir est claire : alimenter la croissance de PAULIC MEUNERIE et mettre en service à l'échelle industrielle Oxygreen[®]. Aujourd'hui nous disposons d'une solution efficace et flexible pour notre réacteur d'ozonation qui nous permet de modifier le plan d'investissement initial qui prévoyait la mise en œuvre d'un second prototype. Objectif : mise en service fin 2021 avec à la clé une économie substantielle d'1,5 m€ pour une capacité de production supérieure. Pour nous y aider, nous avons reçu une subvention de 700 K€ du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance. Cette contribution illustre le support des pouvoirs publics dont bénéficie PAULIC MEUNERIE pour répondre aux enjeux alimentaires d'aujourd'hui et de demain.

Une fois la mise en service effectuée nous disposerons des volumes nécessaires pour accélérer nos ventes sur les marchés à forte valeur ajoutée de l'entomoculture avec Nourrifibre. Sur ce marché en forte évolution, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a rendu un avis positif concernant l'utilisation du scarabée Molitor, ou ver de farine, dans l'alimentation humaine levant ainsi les barrières réglementaires à la consommation d'insectes dans l'alimentation humaine. Cette avancée change la donne pour PAULIC MEUNERIE qui sera en mesure d'offrir à toute la filière son produit permettant d'éliminer les produits chimiques et insecticides.

Après le lancement officiel de **Qualista**[®] auprès des boulangeries artisanales, nous avons l'ambition de prendre position sur de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée (Réseaux de distribution spécialisés, établissements de santé (hôpitaux et EHPAD), diététiciens et nutritionnistes et médecins du sport). A cet effet, nous allons lancer le programme **Qualista Expert** afin d'obtenir les allégations nutritionnelles auprès de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). Ce programme a vocation à démontrer les bénéfices de **Qualista**[®] en termes de renforcement du taux de fibres solubles, de confort digestif et index glycémique bas. A la clé, cet affichage nous permettra de distinguer radicalement notre produit phare sur un marché de la farine banalisé dont les bénéfices produits sont parfois difficilement identifiables pour le consommateur.

Vous le voyez, les perspectives sont très stimulantes pour PAULIC MEUNERIE. La croissance devrait être au rendez vous puisque nous envisageons une progression à deux chiffres de nos ventes en 2021 avec la réouverture progressive de la restauration dans les prochains mois. Nous continuerons bien entendu les efforts et les investissements commerciaux pour accompagner le lancement des nouvelles gammes. La place de PAULIC MEUNERIE est unique dans le secteur de la meunerie mais également en tant qu'AgriTech sur le marché boursier. Je suis très enthousiaste à l'idée de transformer cette belle entreprise familiale qui est aujourd'hui la nôtre.

En plus de nos collaborateurs, je tiens à remercier tous nos partenaires et nos clients qui ont continué à répondre présent au plus fort de la crise et qui travaillent quotidiennement en faveur du bien-manger ainsi que la région qui œuvre activement à la stimulation du tissu économique breton. Je profite également de cette occasion pour vous adresser, à vous, chers actionnaires, mes remerciements pour votre accompagnement. Il nous permettra d'écrire ensemble la belle histoire de PAULIC MEUNERIE.

Jean Paulic

Président Directeur Général de PAULIC MEUNERIE

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

3 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

3.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- ✓ Site Internet : www.paulicmeunerie.com

3.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES,
- ❖ SAS MOULIN DU PAVILLON*.

* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 01 juillet 2020.

3 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret
(Saint-Gérand)



Moulin du Pavillon
(Séglien)



Moulin Conan
(Plounévez-Quintin)

Avec 21 000 tonnes produites et 8,9 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2020, l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 88% des revenus 2020) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 12% des revenus 2020) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 700 références, composée majoritairement d'industriels (environ 45% des ventes en 2020) français de l'agro-alimentaire, de la panification (boulangeries industrielles, ateliers de boulangerie de GMS) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé Oxygreen©.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

3.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

3.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none">- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,- Les boulangeries artisanales et en GMS,- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine	<ul style="list-style-type: none">- La crêperie et biscuiterie industrielle,- Les enseignes de distribution,- La restauration artisanale
	
Farine de froment T55 (blé tendre)	Farine de blé noir « La Harpe Noire » (sarrasin)

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;

- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui va permettre de tripler ses capacités de production d'ici à la fin du premier semestre 2021.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de la filière blé « agriéthique », ...

3.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

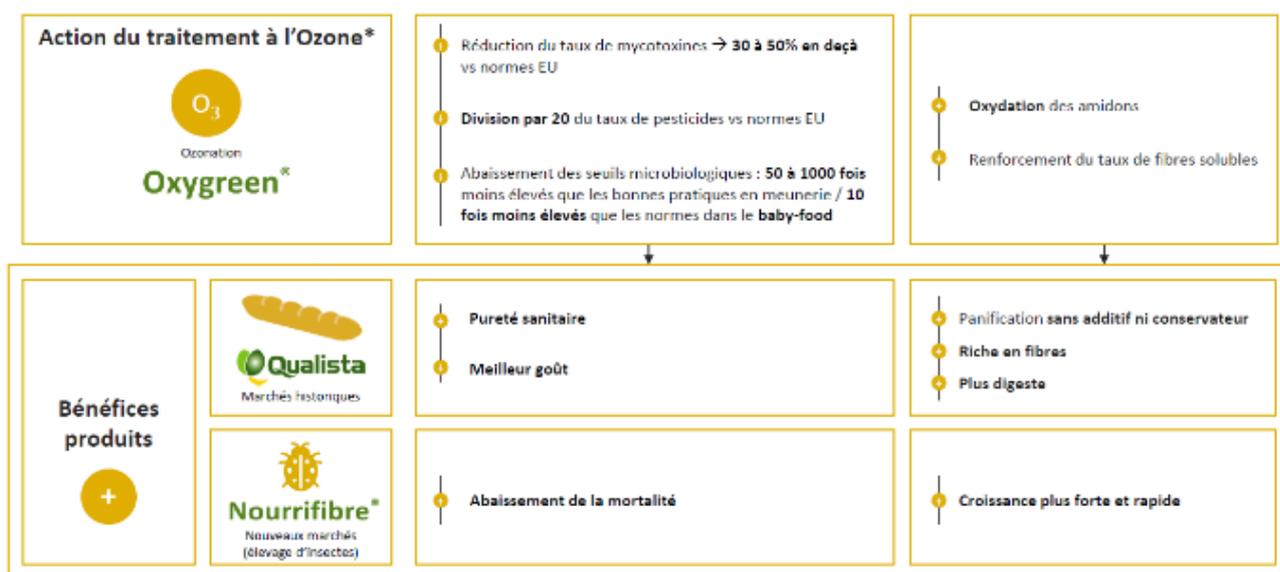
Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle est aujourd'hui couverte par **5 brevets** détenus à 100% par Paulic Meunerie (le brevet européen EP1237417 intitulé « Procédé et installation pour la fabrication de farine à partir de grains traités à l'ozone » est tombé dans le domaine public en date du 18/12/2020) et bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture)**.

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l’ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d’origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d’ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd’hui développées par Paulic Meunerie :

- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d’adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l’alimentation des insectes d’élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d’une farine d’une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s’inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.
- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d’un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen© présente l’avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l’alimentation des insectes.

Sur la base de prix d’achat du grain¹ et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d’achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen© :

¹ Source : Prix moyens d’achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.



(1) la marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2024.

LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

La protéine d'insectes en constitue une des applications les plus matures à ce jour portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024² (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial³.

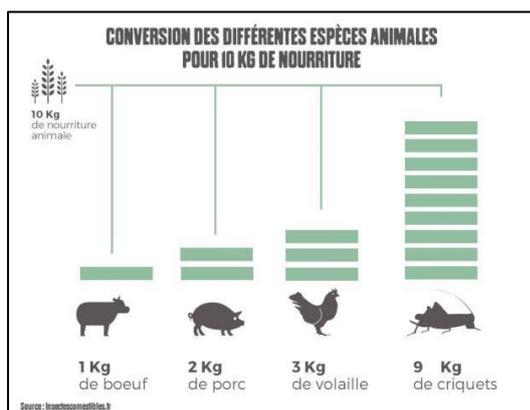
² Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

³ Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon 2024.

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030⁴, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

A quantité égale d'intrants avec **Nourrifibre®** le producteur d'insectes obtient :

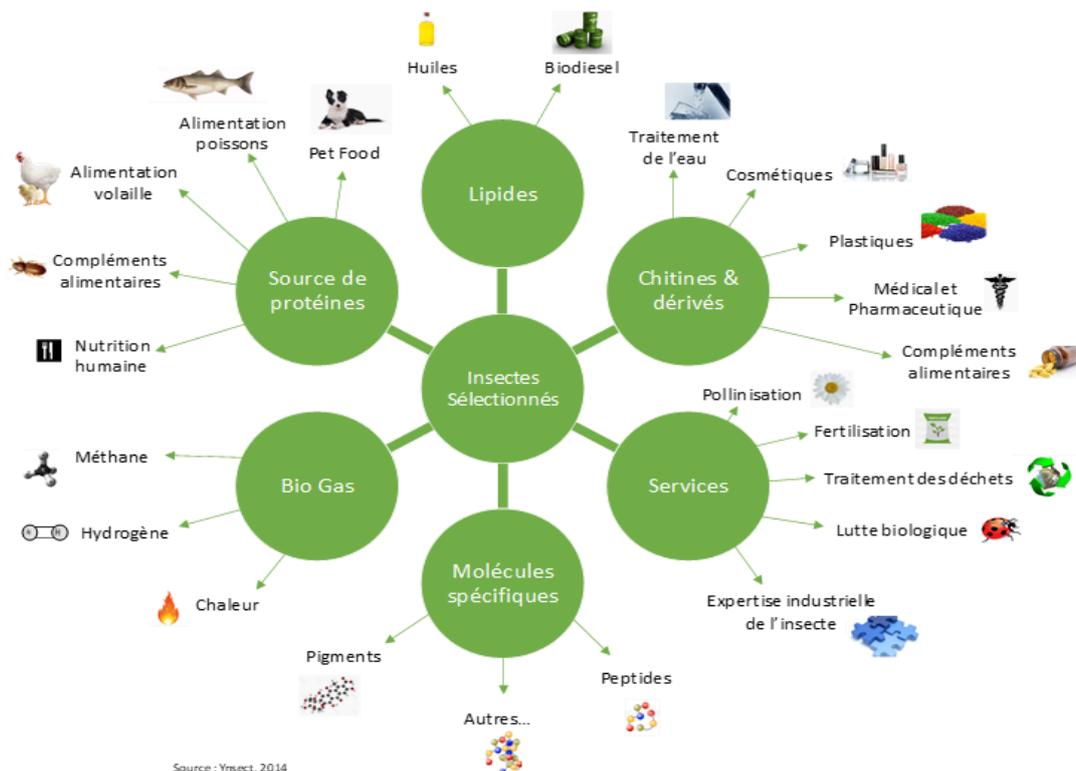


* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



3 | 3 ACTIVITE ET CHIFFRES CLES DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2020 est caractérisé par un chiffre d'affaires en hausse de 3,9 % par rapport à 2019. L'activité blé noir a souffert des confinements successifs qui se traduisent par un arrêt de l'activité de la restauration.

Ce mouvement a été compensé par la forte hausse de l'activité en GMS. Ce phénomène a néanmoins généré une évolution du mix produit vers des produits à plus faible taux de marge, ce qui impacte le taux de marge brute du groupe.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement afin de mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de son nouvel outil industriel et au développement de ses ventes à partir de 2021.

Enfin, au fur et à mesure de la mise en service des différentes immobilisations, le niveau des dotations aux amortissements progresse en 2020.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ressort donc déficitaire à (554 529) euros contre un solde bénéficiaire de 36 145 euros en 2019.

Comptes consolidés	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'Affaires	8 965 883	8 625 327
Résultat d'exploitation	-554 529	36 145
Résultat financier	-137 945	-142 669
Résultat courant des sociétés intégrées	-692 474	-106 524
Résultat exceptionnel	-1 634	-29 668
Résultat net des sociétés intégrées	-509 284	-56 603
Résultat net de l'ensemble consolidé	-509 284	-56 603
Résultat net (part du groupe)	-509 284	-56 603
BILAN		
Actif immobilisé	13 405 732	11 700 330
Actif circulant	5 324 169	2 647 660
Total de l'actif	18 729 901	14 347 990
Capitaux propres	7 486 118	1 505 882
Emprunts et dettes	11 243 783	12 842 108
Total du passif	18 729 901	14 347 990

3 | 4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.4.1 INTRODUCTION EN BOURSE DE PAULIC MEUNERIE SA SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH A PARIS

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- Une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- Une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputé les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

3.4.2 EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.4.3 FUSION-ABSORPTION DE MOULIN DU PAVILLON SAS PAR LA SOCIETE

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, les administrateurs ont approuvé le projet de fusion-absorption de Moulin du Pavillon SAS par Paulic Meunerie SA, dont elle détient l'intégralité des actions et droits de vote. En application des dispositions de l'article L. 236-3 II. 3° et L. 236-11 du code de commerce, la Fusion ne prévoit pas d'échange d'actions. Il résulte ainsi qu'aucune émission d'actions nouvelles dans la Société Absorbante n'est requise et corrélativement aucun rapport de commissaire aux apports.

La fusion bénéficie du régime de faveur prévu aux termes des articles 210-0 A et suivants du Code général des impôts.

Le traité de fusion, signé le 06 octobre 2020 par le Président, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient en date du 08 octobre 2020.

La fusion est devenue définitive à l'issue d'un délai de 30 jours suivant le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient du projet de fusion pour chacune des sociétés participantes conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, soit le 08 novembre 2020.

Les opérations de la Société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, accomplies par la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2020. Par conséquent, toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} juillet 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la Fusion sont réputées être intégralement effectuées au profit ou à la charge de la Société Absorbante.

3.4.4 NOMINATION D'UN DIRECTEUR EXECUTIF

Monsieur André GAC a été nommé au poste de Directeur exécutif de la Société en date du 22 octobre 2020. Il dispose d'une solide expérience de 30 ans dans le secteur agro-alimentaire. Diplômé de l'école d'ingénierie agro-alimentaire de Brest (ESIAB), il a exercé les fonctions de Responsable d'exploitation et de Directeur industriel en charge de l'ensemble des sites industriels de la Société bretonne « Les Ateliers du Goût » (70 millions d'€ de chiffre d'affaires ; 360 collaborateurs). Durant son parcours, il a eu l'occasion de coordonner un projet d'usine neuve avec les ressources associées de 38 millions d'euros (18 mois de travaux sans impact sur le business de l'entreprise) et de déployer la performance industrielle en s'appuyant sur une logique de démarche d'amélioration continue.

3.4.5 INFORMATION RELATIVE A L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS SUR L'ACTIVITE

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP « Blé Noir Tradition Bretagne » et « Origine France ». La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021.

3 | 5 EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES

3.5.1 SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O3 » avant fin 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérand, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé sera installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs.

3.5.2 ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés dès 2021)
- Projet fortement innovant
- Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- Création d'emplois.

3.5.3 RENFORCEMENT DE LA FORCE DE VENTE POUR LE DEPLOIEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Paulic Meunerie poursuit ses contacts confidentiels avec certains éleveurs d'insectes dans le cadre de protocoles de tests, les capacités actuelles de production de notre site de Plounevez-Quintin étant saturées. Maintenant que le planning d'installation du réacteur de 3ème génération est arrêté, le groupe a initié le renforcement de sa force de vente afin de permettre le développement commercial de ses produits à forte valeur ajoutée en 2021 et 2022.

3.5.4 MAINTIEN DES AMBITIONS A LONG TERME

A plus long terme, Paulic Meunerie maintient ses ambitions de chiffre d'affaires à 50 M€ à horizon 2024 avec un taux de marge brute fortement apprécié du fait de la modification du mix produit en faveur des produits à forte valeur ajoutée issus du procédé Oxygreen©.

3 | 6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent notamment au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Au 31 décembre 2020, le montant de ces frais s'élève à 221 302 euros. Le montant de ces frais cumulés avec ceux des exercices précédents à l'actif s'élève donc à 510 K€.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à un projet nettement individualisé et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale : la conception et la construction d'un procédé d'ozonation de 3^{ème} génération.

La durée d'amortissement, fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets est pour ces projets de 5 ans.

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 94 699 € a été comptabilisé au titre de cet exercice dans le cadre de ces mêmes travaux de recherche et de développement.

3 | 7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe dispose d'un portefeuille de 5 brevets (1 national et 4 internationaux) couvrant les procédés d'ozonation et leur application dans la préparation de produits panifiés et dans le pétrissage. Ce portefeuille de brevets est le fruit d'une relation engagée avec la société Green Technologies dès 2006 qui était alors détentrice de ces brevets et dont le Groupe est devenu propriétaire suite à l'acquisition récente de cette société en octobre 2019.

L'ensemble de ces informations figurent au sein du Document d'enregistrement de Paulic Meunerie, approuvé par l'AMF le 15 janvier 2020 sous le numéro I. 20-002, est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de la Société -Paulic Meunerie SA - Le Gouret - 56920 Saint-Gérand, ainsi que sur les sites internet de la Société (www.paulicmeunerie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le brevet européen EP1237417 intitulé « Procédé et installation pour la fabrication de farine à partir de grains traités à l'ozone » est tombé dans le domaine public en date du 18/12/2020.

3 | 8 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (P71 DOC D'ENREGISTREMENT)

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, PAULIC MEUNERIE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 28 janvier sous le numéro 20-021 et notamment au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I.20-002 et au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document, à l'exception du risque suivant, lié à l'épidémie de COVID-19 :

3.8.1 RISQUE LIE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et notamment les mesures de confinement mises en place peuvent être de nature à modifier la typologie de la demande et le mix produit.

Pour les programmes d'investissement impliquant des flux logistiques longs et un recours significatif à de la main d'œuvre, les mesures de protection sanitaires peuvent avoir un impact sur le calendrier des travaux.

3 | 9 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

3 | 10 SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.

3.10.1 ACTUALITE ET RESULTAT

Les activités de la SA PAULIC MEUNERIE consistent en la fabrication et la commercialisation de farines de froment, de blé noir et de riz, ainsi que de leur co-produits.

Paulic Meunerie exploite également un procédé innovant de purification des grains à l'ozone afin de commercialiser des produits à forte valeur ajoutée, axée sur la nutrition-santé.

Plus marginalement, Paulic réalise des prestations d'analyse auprès de certains clients meuniers ou agriculteurs grâce à son laboratoire intégré.

Les produits d'exploitations sont constitués par :

- la vente de farine de blé tendre et de son (co-produit)
- la vente de farine de blé noir et de cosses (co-produit)
- la vente de farine Qualista® issue du procédé Oxygreen©
- la vente de fibres Nourrifibre® issues du procédé Oxygreen©
- la vente de farine de riz
- la prestation de service d'analyse de laboratoire

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 est de 8 010 380 € contre 6 690 995 € en 2019.

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	8 422 901 €	7 085 644 €
Charges d'exploitation	8 838 760 €	7 110 095 €
Résultat d'exploitation	-415 860 €	-24 451 €
Résultat financier	-17 555 €	-224 464 €
Résultat exceptionnel	48 129 €	51 150 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-94 699 €	-126 382 €
Résultat net	-290 586 €	-71 383 €
BILAN		
Actif immobilisé	12 869 221 €	10 911 444 €
Actif circulant	5 250 035 €	1 958 629 €
Total de l'actif	18 153 743 €	12 909 130 €
Capitaux propres	8 793 541 €	2 061 749 €
Emprunts et dettes	9 360 202 €	10 847 381 €
Total du passif	18 153 743 €	12 909 130 €

3.10.2 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dans le tableau ci-après :

3.10.3 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.10.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société est fixé à 1.368.886,86 euros divisé en 4.148.142 actions de 0,33 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% ddv
Jean PAULIC	2.988.793	72	2.988.793	72
Autres actionnaires au nominatif	52.393	1	52.393	1
Public	1.106.956	27	1.106.956	27
Total	4.148.142	100	4.148.142	100

3.10.3.2 Prises de participation

Nous vous rappelons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

Au cours de l'exercice 2020, la société ne déclare aucune prise de participation.

3.10.3.3 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

Néant.

3.10.3.4 Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2020, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte en dehors des actions négociées aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Au 31/12/2020, dans le cadre de ce contrat, Paulic Meunerie détient 16 382 actions composant son capital.

Le bilan annuel de ce contrat est présenté dans le tableau ci-après :

	Achats	Ventes
Nombre de transactions	224	220
Quantité de titres négociés	88 947	72 565
Capitaux négociés	473.381,47 €	368.968,19 €
Cours moyen	5,322 €	5,085 €

3.10.3.5 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire

d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2020 d'une durée de 18 mois expirera le 24 décembre 2021.

Il vous a été proposé de renouveler dans l'Assemblée Générale prochaine cette autorisation ainsi que les plafonds y afférents.

Depuis la clôture, la Société a conclu le 5 février 2020 et par un avenant en date du 14 février 2020, un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Aurel BGC conforme, conforme à la pratique de marché de l'AMF qui a pris effet depuis le 18 février 2020. Ce contrat est reconduit tacitement en 2021.

3.10.4 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

3.10.4.1 Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2020 s'élève à 36 personnes.

	30/12/2020 (12 mois)
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés / ouvriers	21
Effectifs	36

Suite au départ du salarié au cours du 1er semestre 2020, l'effectif de la filiale Green Technologies est de 0 au 31/12/2020.

3.10.4.2 Participations

Au 31 décembre 2020, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

3.10.5 MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a consenti au cours de l'exercice des prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.
- Prêt de 5 647,51 € auprès de la Boulangerie THOMASSETTE, au taux de 0% l'an. CRD : 3 086 €.

3.10.6 OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

3.10.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous joignons ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	1 368 887	969.400	969.400	969.400	969.400
Nombre d'actions ordinaires	4 148 142	740.000	740.000	740.000	740.000
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires	8 010 380	6 690 995	6.642.310	7.537.675	7.661.734
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	102 650	163 189	133.054	153.431	312.715
Impôt sur les bénéfices	-94 699	-126 382	- 39.700	-54.787	- 39.037
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-290 586	-71 383	-94.030	57.657	87.962
III. RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions	0.05	0.39	0,23	0,28	0,48
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0.07	-0.10	-0 ,13	0,08 €	0,12
Dividende distribué		-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	36	24	23	23	18
Montant de la masse salariale	1 139 040	913 703	827.206	727.363	615.937
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	384 937	330 612	331.302	286.677	248.651

3 | 11 PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2021

3.11.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

3.11.2 RESULTAT - AFFECTATION

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (290 586) euros, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au poste "Autres réserves" lequel serait porté de -71 383 euros à -361 969 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (290 586) euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

3.11.3 RECAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REALISEES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2019	-	-
Exercice 2018	-	-
Exercice 2017	-	-

3.11.4 DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

3.11.5 APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Il est précisé que les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont produit des effets au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

3.11.5.1 Avec les associés

- 🔦 Nature : rémunération des comptes courants.
- 🔦 Autorisation : Conseil d'administration du 4 février 1991.
- 🔦 Objet : la société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.
- 🔦 Modalités : A la clôture de l'exercice, les intérêts dus au titre de l'exercice 2018, calculés au taux 1,47%, s'élèvent à 10.346 euros.

3.11.5.2 Avec la SAS MOULIN DU PAVILLON

- Nature : Prestations de services.
- Objet : la société a effectué des prestations de services de nature comptable, relations bancaires, informatique, gestion et négociation des achats et des ventes. Elle a également mis à disposition de la société Moulin du Pavillon du personnel, du matériel et des locaux de stockage.
- Modalités : Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 93.754 euros HT a été comptabilisé dans les produits du compte de résultat de la société.

Par ailleurs, la société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01 juillet 2020, depuis cette date la convention de prestations de services n'existe plus.

3.11.6 NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CABINET PICAVET LE DAIN

Au 31 décembre 2020, le mandat du Commissaire aux comptes titulaire - Cabinet Picavet le Dain - arrive à expiration. Il est ainsi proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire de ne pas renouveler son mandat.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale mixte annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

4 | 1 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction de la Société était initialement assurée par un directoire composé d'un seul directeur général unique.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration au cours de laquelle la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne, Monsieur Jean Paulic.

Lors de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil a décidé à compter de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2020 pour une durée de six (6) années, de conserver les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Jean Paulic, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

4 | 2 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

4.2.1 LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Personne concernée	Société	Fonctions
Monsieur Jean PAULIC	Moulin du PAVILLON SAS	Président
	Green Technologies SAS	Président
	Société Financière KALA SAS	Président
	SCI du FAVEN	Gérant
	SCI 8, place de l'YSER	Gérant
	SCI de la FORGE	Gérant
Madame Chantal PAULIC	-	-
Madame Katia CONANEC PAULIC	-	-
Monsieur Thierry AUSSENAC	-	-
Monsieur Jean Pierre RIVERY	SAS PICAMA	Président
	SA POLARIS	Administrateur
	SA EFFINOV NUTRITION	Président du Conseil de Surveillance
	SA OLMIX	Administrateur
	GFA Agriv	Gérant
	EARL de Bel-Air	Gérant
	EARL du Manoir d'Oger	Gérant
	EARL du Bon Friche	Gérant

4.2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

Nom	Fonctions dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Date de fin de mandat
Monsieur Jean PAULIC	Président Directeur Général	Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Chantal PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Katia CONANEC PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Thierry AUSSENAC	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Jean Pierre RIVERY	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

4 | 3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et

environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 | 4 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

4 | 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext de septembre 2016 (accessible sur le site www.middlednext.com).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middlednext.

Lors de son introduction en bourse, le Groupe a procédé à une ouverture récente de son conseil d'administration à deux nouveaux membres n'appartenant pas au groupe familial Paulic et dont un administrateur est indépendant.

4 | 6 CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et PAULIC MEUNERIE SA, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard à PAULIC MEUNERIE SA. La charge relative à cette location s'élève à 31 380 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2020.

4 | 7 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 13 avril 2021,

Monsieur Jean PAULIC

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Annexe 1 : Récapitulatif des délégations accordées par l'AG des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Objet de la résolution	N°	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	7	AG 26/06/2020 18 mois	10% du capital social	Prix maximum d'achat est fixé à 13 euros par action Le montant maximal de l'opération est fixé à 5.392.582 euros
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris	17	AG 15/01/2020 26 mois	1 000 000 € en nominal	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	23	AG 15/01/2020 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers	24	AG 15/01/2020 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes

				perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans les secteurs de l'agroalimentaire ou de la nutrition animale ou sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société)	26	AG 15/01/2020 18 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances"(sous réserve du plafond global)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an	25	AG 15/01/2020 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</p>

Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	13	AG 15/01/2020 38 mois	10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et options de souscription)	
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des Bons de souscriptions d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société et/ou ses filiales relative au développement de ses activités, soit sous forme d'un mandat social, d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services, justifiant, de manière continue, d'une ancienneté au moins égale à un (1) an de relation avec la Société et/ou ses filiales)	11	AG 15/01/2020 18 mois	10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions d'AGA et options de souscription)	Le prix de souscription des BSA sera fixé par le Conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le Conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cinq (5) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 30 %.
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	12	AG 15/01/2020 38 mois	10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et AGA)	80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes	22	AG 15/01/2020 26 mois	€100 000	
Autorisation donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises		AG 15/01/2020	10% du capital social par période	

dans le cadre du rachat d'actions	10	24 mois	de 24 mois	
Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	19	AG 15/01/2020 26 mois	(3 %) du capital social de la Société au jour de l'assemblée	

Le plafond global des 23^{ème} à 26^{ème} résolutions concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à 1 M€.

**5 | 1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN CONSOLIDE

		31-déc.-2020	31-déc.-2019
En €uros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		61 048	81 416
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		338 237	394 189
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		519 766	298 464
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 269 555	2 124 573
Terrains et constructions		1 587 844	1 150 349
Installations tech., matériels et outillages industriels		2 509 328	1 985 897
Autres immobilisations corporelles		164 830	443 440
Immobilisations corporelles en cours		6 208 447	5 929 686
Immobilisations corporelles	5 / 6	10 470 449	9 509 372
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		658 442	59 099
Immobilisations financières	7	665 728	66 385
Actif immobilisé		13 405 732	11 700 330
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	307 920	296 036
Stocks de produits finis et marchandises	8	532 688	267 906
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	9	1 075 019	814 536
Autres créances	10	1 522 139	968 161
Compte de régularisation actif	10	69 373	289 411
Disponibilités	11	1 817 030	11 610
Actif circulant		5 324 169	2 647 660
TOTAL ACTIF		18 729 901	14 347 990

En €uros	Note	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Capital social		1 368 887	969 400
Primes		6 097 433	
Réserves consolidées		529 082	593 085
Résultat de l'exercice		(509 284)	(56 603)
Capitaux propres - Part groupe	12	7 486 118	1 505 882
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		7 486 118	1 505 882
Provisions pour charges		120 866	102 908
Provisions pour risques et charges	13	120 866	102 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 969 316	6 520 155
Emprunts et dettes financières diverses	14	417 826	2 399 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 308 688	1 007 150
Dettes fiscales et sociales	15	379 873	417 993
Autres dettes	16	483 221	1 352 595
Produits constatés d'avance	17	1 563 993	1 042 039
Total dettes		11 243 783	12 842 108
TOTAL PASSIF		18 729 901	14 347 990

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En €uros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Production vendue biens et ventes de marchandises		8,938,455	8,576,221
Production vendue services		27,428	49,106
Chiffre d'affaires nets	18	8,965,883	8,625,327
Autres produits d'exploitation	19	630,990	523,113
Total des produits d'exploitation		9,596,873	9,148,440
Achats et variation de stocks	20	5,888,847	5,269,701
Autres achats et charges externes	21	1,624,361	1,586,837
Impôts, taxes et versements assimilés		110,844	95,595
Charges de personnel	22	1,758,404	1,636,700
Dotations aux amortissements sur immobilisations	25	623,201	459,141
Dotations aux provisions et dépréciations	25	84,952	26,271
Autres charges	26	60,793	38,050
Total des charges d'exploitation		10,151,402	9,112,295
Résultat d'exploitation		(554,529)	36,145
Produits financiers		8,817	10,128
Charges financières		(146,762)	(152,797)
Résultat financier	27	(137,945)	(142,669)
Résultat courant des entreprises intégrées		(692,474)	(106,524)
Produits exceptionnels		7,100	16,366
Charges exceptionnelles		(8,734)	(46,034)
Résultat exceptionnel	28	(1,634)	(29,668)
Impôts sur les bénéfices	29	184,824	79,589
Résultat net des entreprises intégrées		(509,284)	(56,603)
Résultats des sociétés mis en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(509,284)	(56,603)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du Groupe)		(509,284)	(56,603)
Résultat par action		(0.12)	(0.08)
Résultat dilué par action		(0.12)	(0.08)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net consolidé		(509 284)	(56 603)
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	650 900	448 426
Plus et moins-values de cession		(921)	3 084
Impôts différés	29	(184 824)	(76 589)
Capacité d'autofinancement		(44 129)	318 318
Variation des frais financiers		11 355	1 394
Variation des stocks	8	(276 666)	25 097
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	(493 460)	99 941
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	67 218	104 060
Variation nette exploitation		(702 908)	229 098
Variation des créances hors exploitation	10	183 313	(48 262)
Variation des dettes hors exploitation	16	(496 299)	(42 463)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	737 422	407 323
Variation nette hors exploitation		424 436	316 598
Variation du besoin en fonds de roulement		(267 117)	547 090
Flux de trésorerie générés par l'activité		(311 246)	865 408
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(250 421)	(298 464)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(1 485 017)	(3 233 449)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(602 928)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	7 100	10 780
Cessions d'immobilisations financières	7	2 042	50 000
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	(466 358)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 329 224)	(3 937 491)
Augmentation de capital		5 989 526	
Emissions d'emprunts	14	1 263 509	5 617 123
Remboursement d'emprunts	14	(1 210 048)	(2 833 983)
Variation des comptes courants d'associés	14	(738 387)	245 876
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		5 304 600	3 029 016
Variation de la trésorerie		2 664 130	(43 067)
Trésorerie d'ouverture		(849 463)	(806 394)
Trésorerie de clôture		1 814 667	(849 461)
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		<i>1 515 877</i>	<i>10 739</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>		<i>(2 363)</i>	<i>(861 071)</i>
<i>dont VMP</i>		<i>299 219</i>	<i>0</i>
<i>dont caisse</i>		<i>1 934</i>	<i>871</i>

La ligne « Trésorerie nette / acquisitions de filiales » correspond au coût d'acquisition des titres de la société Green Technologie pour 510 079€ diminué de la trésorerie acquise pour 43 721€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2018	740 000	969 400		615 914	(22 829)	1 562 485		1 562 485
Affectation du résultat 31/12/2018				- 22 829	22 829	0		0
Variation des subventions						0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2019					(56 603)	(56 603)		(56 603)
Total capitaux propres au 31/12/2019	740 000	969 400		593 085	(56 603)	1 505 882		1 505 882
Affectation du résultat 31/12/2019				- 56 603	56 603	0		0
Augmentation de capital	3 408 142	399 487	6 097 433	(7 400)		6 489 520		6 489 520
Résultat de l'exercice 31/12/2020					(509 284)	(509 284)		(509 284)
Total capitaux propres au 31/12/2020	4 148 142	1 368 887	6 097 433	529 082	(509 284)	7 486 118		7 486 118

5 | 2 NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13 avril 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles MINOTERIE PAULIC exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2020, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SARL MOULIN DU PAVILLON *	100	100	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01 juillet 2020.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement N°99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 et les règlements 2015-07 et 2016-08 de l'ANC qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes préférentielles appliquées sont les suivantes :

Méthodes préférentielles	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Capitalisation du crédit-bail	oui
Etalement des frais d'emprunts et primes	oui
Prise en résultat des écarts de conversion actif et passif	N/A
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	oui
Comptabilisation en charges des frais d'établissement	oui

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,52%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives de versement ont été levées, a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdites immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que

contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et de parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2020 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,34%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2020 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 0,34% en 2020.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2019 était de 28 %. Le taux est passé à 26,5% en 2020.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche des années 2017 et 2018 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2019 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Il a été remboursé en avril 2020.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés (Règl. 99-02 § 300) de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

▪ INTRODUCTION EN BOURSE DE PAULIC MEUNERIE SA SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH A PARIS

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

▪ ***EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE***

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

▪ ***FUSION-ABSORPTION DE MOULIN DU PAVILLON SAS PAR LA SOCIETE***

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, les administrateurs ont approuvé le projet de fusion-absorption de Moulin du Pavillon SAS par Paulic Meunerie SA, dont elle détient l'intégralité des actions et droits de vote. En application des dispositions de l'article L. 236-3 II. 3° et L. 236-11 du code de commerce, la Fusion ne prévoit pas d'échange d'actions. Il résulte ainsi qu'aucune émission d'actions nouvelles dans la Société Absorbante n'est requise et corrélativement aucun rapport de commissaire aux apports.

La fusion bénéficie du régime de faveur prévu aux termes des articles 210-0 A et suivants du Code général des impôts.

Le traité de fusion, signé le 06 octobre 2020 par le Président, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient en date du 08 octobre 2020.

La fusion est devenue définitive à l'issue d'un délai de 30 jours suivant le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient du projet de fusion pour chacune des sociétés participantes conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, soit le 08 novembre 2020.

Les opérations de la Société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, accomplies par la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2020. Par conséquent, toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} juillet 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la Fusion sont réputées être intégralement effectuées au profit ou à la charge de la Société Absorbante.

▪ **NOMINATION D'UN DIRECTEUR EXECUTIF**

Monsieur André GAC a été nommé au poste de Directeur exécutif de la Société en date du 22 octobre 2020.

Il dispose d'une solide expérience de 30 ans dans le secteur agro-alimentaire. Diplômé de l'école d'ingénierie agro-alimentaire de Brest (ESIAB), il a exercé les fonctions de Responsable d'exploitation et de Directeur industriel en charge de l'ensemble des sites industriels de la Société bretonne « Les Ateliers du Goût » (70 millions d'€ de chiffre d'affaires ; 360 collaborateurs). Durant son parcours, il a eu l'occasion de coordonner un projet d'usine neuve avec les ressources associées de 38 millions d'euros (18 mois de travaux sans impact sur le business de l'entreprise) et de déployer la performance industrielle en s'appuyant sur une logique de démarche d'amélioration continue.

▪ **INFORMATION RELATIVE A L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS SUR L'ACTIVITE**

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP « Blé Noir Tradition Bretagne » et « Origine France ». La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

■ SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O₃ » avant fin 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3^{ème} génération sur le site industriel de Saint-Gérard, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé sera installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs.

■ ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3^{ème} génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés dès 2021)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

■ RENFORCEMENT DE LA FORCE DE VENTE POUR LE DEPLOIEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Paulic Meunerie poursuit ses contacts confidentiels avec certains éleveurs d'insectes dans le cadre de protocoles de tests, les capacités actuelles de production de notre site de Plounevez-Quintin étant saturées. Maintenant que le planning d'installation du réacteur de 3^{ème} génération est arrêté, le groupe a initié le renforcement de sa force de vente afin de permettre le développement commercial de ses produits à forte valeur ajoutée en 2021 et 2022.

■ MAINTIEN DES AMBITIONS A LONG TERME

A plus long terme, Paulic Meunerie maintient ses ambitions de chiffre d'affaires à 50 M€ à horizon 2024 avec un taux de marge brute fortement apprécié du fait de la modification du mix produit en faveur des produits à forte valeur ajoutée issus du procédé Oxygreen®.

4.3. Continuité d'exploitation

a. Analyse du risque de liquidité :

L'exercice clos le 31/12/2020 est caractérisé des évolutions contrastées dans le contexte connu de crise sanitaire. L'activité blé noir a souffert des confinements successifs qui se traduisent par un arrêt de l'activité de la restauration.

Ce mouvement a été compensé par la forte hausse de l'activité en GMS. Ce phénomène a néanmoins généré une évolution du mix produit vers des produits à plus faible taux de marge, ce qui impacte le taux de marge brute du groupe.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement afin de mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de son nouvel outil industriel et au développement de ses ventes à partir de 2021.

Enfin, au fur et à mesure de la mise en service des différentes immobilisations, le niveau des dotations aux amortissements progresse en 2020.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ressort donc déficitaire.

Néanmoins, compte tenu :

- De la trésorerie nette au 31/12/2020,
- Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- De la nouvelle subvention de 700 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, et dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- Et du niveau d'activité attendu en croissance en 2021,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP « Blé Noir Tradition Bretagne » et « Origine France ». La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2020, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2020
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	1 438 829	29 119			1 467 948
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	298 464	221 302			519 766
Immobilisations incorporelles	3 189 637	250 421	0	0	3 440 058
Terrains	168 442				168 442
Constructions	2 379 179	29 772		251 491	2 660 442
Installations techniques	4 734 504	365 233	(10 409)	512 247	5 601 575
Installations techniques en location financement	582 281			(8 700)	573 581
Autres immobilisations corporelles	1 126 302	47 513	(366 903)	8 700	815 612
Autres immos corporelles en location financement	536 597				536 597
Immobilisations corporelles en cours	5 929 687	1 042 499		(763 738)	6 208 448
Immobilisations corporelles	15 456 992	1 485 017	(377 312)	0	16 564 697
TOTAL	18 646 629	1 735 438	(377 312)	0	20 004 755

Le poste « immobilisations incorporelles en cours » correspond principalement à des frais de recherche et développement relatifs au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant de frais s'élève à 265 K€ dont 221 K€ comptabilisés en immobilisations en cours et 44 K€ comptabilisés en charges. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant de frais de recherche et développement s'élevait à 385 K€ dont 285 K€ activés et 96 K€ comptabilisés en charges.

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. La date de mise en service est prévue pendant le premier semestre 2021.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 527K€, de matériels de transports pour 191 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 98 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2020, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2020
Frais de recherche et développement	20 424	20 368			40 792
Concessions, brevets, marques, licences	1 044 640	85 071			1 129 711
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 065 064	105 439	0	0	1 170 503
Aménagements terrains	109 565	1 137			110 702
Constructions	1 287 707	66 496	(223 866)		1 130 337
Installations techniques	3 125 324	266 849	(4 230)		3 387 943
Installations techniques en location financement	205 565	72 322			277 887
Autres immobilisations corporelles	839 029	34 004	(143 038)		729 995
Autres immos corporelles en location financement	380 430	76 954			457 384
Immobilisations corporelles	5 947 620	517 762	(371 134)	0	6 094 248
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 012 684	623 201	(371 134)	0	7 264 751

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2020, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2020
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	20 128		(2 042)		18 086
Autres immobilisations financières	40 514	602 928			643 442
Valeurs brutes	67 928	602 928	(2 042)	0	668 814
Titres de participation	(1 543)	(1 543)			(3 086)
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	(1 543)	(1 543)	0	0	(3 086)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	66 385	601 385	(2 042)	0	665 728

Les prêts sont accordés à des boulangers.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret ;
- à la souscription de parts sociales BPGO sur l'exercice 2020 pour 600 K€, à titre de placement financier, soient 200 K€ pour chacune des trois sociétés du groupe au moment de la souscription. Les part souscrites par Moulin du Pavillon SAS ont été conservées par Paulic Meunerie SA postérieurement à la fusion.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Stocks de matières premières	307 920	296 036
Stocks de produits finis et marchandises	532 688	267 906
Total	840 608	563 942

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Clients et comptes rattachés	1 113 553	863 613
Provisions pour dépréciations	(38 534)	(49 077)
VALEURS NETTES	1 075 019	814 536
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>721 668</i>	<i>625 134</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>128 814</i>	<i>21 412</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>22 184</i>	<i>5 489</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>81 475</i>	<i>20 770</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>64 179</i>	<i>12 862</i>
<i>dont créances à plus d' 1 an</i>	<i>95 233</i>	<i>177 946</i>

Au 31 décembre 2020, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2020	Augmentations / Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2020
Provisions pour dépréciations	49 077	24 784	(35 327)	38 534
TOTAL	49 077	24 784	(35 327)	38 534

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	31-déc.-2020		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	94 699	94 699	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	13 215		13 215
Etat, Impôt sur les sociétés	43 014	43 014	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	269 640	269 640	
Impôts différés actif	322 171		322 171
Autres créances fiscales	34 939	34 939	
Subventions à recevoir	772 329	772 329	
Autres créances	6 144	6 144	
Sous-Total	1 556 151	1 220 765	335 386
Charges constatées d'avance	34 886	34 886	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 487	9 608	24 879
Valeurs brutes	1 625 524	1 265 259	360 265
Provisions pour dépréciations	(34 012)	(34 012)	
Valeurs nettes	1 591 512	1 231 247	360 265

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérand. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée du solde créditeur des comptes bancaires.

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Valeurs mobilières de placement	299 219	0
Comptes bancaires courants	1 515 877	10 739
Caisse	1 934	871
Concours bancaires courants	(2 363)	(861 071)
Trésorerie nette	1 814 667	(849 461)

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte lié au contrat de liquidité relatif à l'animation du titre pour 99 K€
- De la souscription d'obligation pour 200 K€

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean Paulic s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute

s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, un gain net de 2k€ est constatée dans le résultat financier.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2020	Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2020
Prov. indemnités de départ à la retraite	102 908	17 958		120 866
Total	102 908	17 958	0	120 866

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

Au 31 décembre 2020

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2020	Emissions	Remboursements	Au 31 décembre 2020
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 520 155	1 263 509	(814 349)	6 969 315
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 520 155	1 263 509	(814 349)	6 969 315
Dettes financières - Location financement	278 478		(74 345)	204 133
Billets à ordre	310 000		(310 000)	0
Concours bancaires courants	861 073		(858 710)	2 363
Comptes courants d'actionnaires	949 717		(738 387)	211 330
Emprunts et dettes financières diverses	2 399 268	0	(1 981 442)	417 826
Total	8 919 423	1 263 509	(2 795 791)	7 387 141

Echéancement (en €) au 31 décembre 2020	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 969 315	692 040	3 092 980	3 184 295
Dettes financières - Location financement	204 133	37 376	138 980	0
Concours bancaires courants	2 363	2 363		
Comptes courants d'actionnaires	211 330	211 330		
Total	7 387 141	943 109	3 231 960	3 184 295
dont partie à taux variable	803 176	75 227	291 456	225 163
dont partie à taux fixe	6 583 965	867 882	2 940 504	2 959 132
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérand. La somme de 227 k€ a été débloquée sur l'exercice. Il en résulte que la totalité de l'enveloppe est débloquée au 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017 suite au déblocage complémentaire de 16 k€ sur le second semestre 2020.

L'enveloppe de 763 K€ débloquée au 31 décembre 2019 relative au préfinancement des subventions de la région Bretagne et du Feader a été totalement remboursé sur l'exercice. La société a en effet remboursé en totalité la somme de 200 K€ prêtées par BNP Paribas sous la forme d'un billet à ordre renouvelable (dettes financières diverses), ainsi que la somme de 200 K€ prêtées par Banque Populaire sous la forme d'une ouverture de crédit (concours bancaire courant) et le prêt in fine de 363 k€ auprès du CRCA (emprunt auprès des établissements de crédit).

La société a souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2^{ème} génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

La société n'a pas renouvelé les billets à ordre de 50 k€ et 60 k€.

Comptes courants d'associés

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic a participé à hauteur de 499 994 € à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 308 688	1 007 150
Dettes sociales	358 541	386 726
Dettes fiscales (TVA, ...)	21 332	31 267
Total	1 688 561	1 425 143

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Fournisseurs d'immobilisations	480 597	1 352 234
Autres dettes	2 624	361
Total	483 221	1 352 595

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Produits constatés d'avance	1 563 993	1 042 039
Total	1 563 993	1 042 039

Echéancement	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Inférieur à un an	1 563 993	1 042 039
De un à cinq ans		
Plus de cinq ans		
Total	1 563 993	1 042 039

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 31.12.2020	Subvention nette comptabilisée au 31.12.2020	Exercice 2020		Exercice 2019	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000	0	100 000		4 000	67 577	4 000
France Agrimer	20 875	0	19 780		835		879
Région Bretagne	725 989	98 110	627 879		21 864	376 062	20 344
Feader	818 669	409 334	409 335		25 150	409 334	14 841
Total	1 665 533	507 444	1 156 994	0	51 849	852 973	40 064

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par la région Bretagne de 726 K€, 86% de la subvention est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement du programme d'extension de Moulin.

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 507 K€ et correspondent aux subventions de la région Bretagne et de FEADER pour laquelle le groupe obtenu un préfinancement bancaire à hauteur de 900 K€ en 2018 intégralement remboursé au 31/12/2020 comme indiqué en note 14.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

En Euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
Ventes de marchandises	412,778	5%	419,833	5%
Ventes de produits finis	8,525,677	95%	8,156,388	95%
Prestations de services	27,428	0%	49,106	1%
Chiffre d'affaires	8,965,883	100%	8,625,327	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 972 K€ sur l'exercice 2020 et de 949 K€ au titre de l'exercice 2019.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
Ventes - France	8,295,448	93%	7,627,377	88%
Ventes Export	670,435	7%	997,950	12%
<i>Europe</i>	<i>670,435</i>	<i>100%</i>	<i>997,950</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	8,965,883	100%	8,625,327	100%

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Production stockée	159 008	(29 328)
Production immobilisée	221 302	289 109
Reprises sur amort. et prov.	35 327	45 631
Transfert de charges	51 859	42 453
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	59 718	40 064
Crédit Impôt Recherche	103 701	134 853
Autres produits	75	331
Autres produits d'exploitation	630 990	523 113

La production immobilisée concerne des frais de développement activés relatifs à la conception d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

NOTE 20. MARGE BRUTE

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffres d'affaires	8,965,883	8,625,327
Achats consommés	(5,888,847)	(5,269,701)
Marge Brute globale	3,077,036	3,355,626
<i>Taux de marge brute</i>	<i>34%</i>	<i>39%</i>

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Achats non stockés, matériels, fournitures	396,357	499,405
Sous-traitance générale	13,830	0
Locations et charges locatives	135,092	114,463
Entretiens et réparations	286,813	238,701
Primes d'assurance	72,606	78,519
Etudes et recherches	104,151	164,578
Personnel extérieur	17,747	17,939
Honoraires	300,682	217,193
Publicité	92,742	50,000
Transport	86,218	66,087
Frais de déplacement, missions et réceptions	46,038	59,215
Autres (téléphone, services bancaires ...)	72,085	80,737
Autres achats et charges externes	1,624,361	1,586,837

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Les frais d'études et recherches sont relatifs à des frais de laboratoires utilisés à des fins de contrôle et de recherche. Ils intègrent notamment des frais de collaboration avec UniLaSalle pour 44 k€ contre 96K€ l'année précédente.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 70 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements	1 329 166	1 217 107
Charges sociales	429 238	419 593
Charges de personnel	1 758 404	1 636 700
Taux moyen de charges sociales	32%	34%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Cadres	5	6
Agents de maîtrise et techniciens	10	7
Employés / ouvriers	21	22
Effectifs	36	35

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	115 955	67 500
Total	115 955	67 500

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	623 201	459 141
Dotations aux provisions sur actif circulant	58 796	14 416
Dotations aux amortissements des charges à répartir	8 200	8 984
Dotations aux provisions pour risques et charges	17 956	2 871
Total	708 153	485 412

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles	105 439	35 716
Immobilisations corporelles	517 762	423 425
Total	623 201	459 141

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Redevances	1 760	5 652
Pertes sur créances irrécouvrables	58 878	32 018
Autres charges	155	380
Total	60 793	38 050

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits financiers	8 817	128
Reprise provision dépréciation prêt		10 000
Produits financiers	8 817	10 128
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	118 596	118 476
Intérêts bancaires	17 856	22 942
Intérêts sur comptes courants d'associés	3 426	9 779
Charges nettes cession de VMP	5 194	0
Autres charges financières	147	147
Dotation provision pour dépréciation titres de participations non consolidés	1 543	1 453
Charges financières	146 762	152 797
Total	(137 945)	(142 669)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	5 586
Produits de cession d'immobilisations	7 100	10 780
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	7 100	16 366
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 555	32 170
VNC immobilisations cédées	6 179	13 864
Dotations provisions		
Charges exceptionnelles	8 734	46 034
Total	(1 634)	(29 668)

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Charge/(produit) d'impôt exigible	0	(3 000)
Charge/(produit) d'impôt différé	(184 824)	(76 589)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(184 824)	(79 589)

Le produit d'impôt exigible constaté sur les exercices 2019 est relatif au Crédit Impôt Mécénat (CIM).

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat courant avant impôt	(692 474)	(106 524)
Résultat exceptionnel avant impôt	(1 634)	(29 668)
Résultat consolidé avant impôt	(694 108)	(136 192)
Impôt théorique à 26,5 % (28% en N-1)	(183 939)	(38 134)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	(3 000)
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(183 939)	(41 134)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	(184 824)	(79 589)
Différence	885	38 455
Justification de l'écart		
Suramortissement Macron	(30 955)	(31 513)
CIR	(27 481)	(37 759)
IDA non reconnus	49 909	29 118
Variation de taux d'IS (28% => 26,50%)	7 538	
Autres différences permanentes	103	1 699
	(886)	(38 455)

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 322 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que le déficit fiscal lié à Green Technologie n'a pas été activé.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital de 1019 K€ comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	20 000	37 800
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées	4 200	
Total	24 200	37 800

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Nantissements	1 961 581	1 865 000
Hypothèques	3 471 080	3 578 500
Effets escomptés non échus		
Fournisseurs	0	389 000
Total engagements donnés	5 432 661	5 832 500

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 942 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 973 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 972 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 190 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 200 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 195 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 5 K€ au 31/12/2020 et 22 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 26 K€ au 31/12/2020 et 44 K€ au 31/12/2019

les nantissements de matériels + nantissements de fonds de commerce sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 558 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 589 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BNP de 2019 pour 589 K€ : CRD de 595 K€ au 31/12/2020

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 100 K€ au 31/12/2020
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 88 K€ au 31/12/2020

L'intégralité des engagements (devis validés) pris par la société auprès de ses fournisseurs au titre de son plan d'investissement sur Saint-Gérard a été facturée au 31/12/2020.

Engagements reçus

Néant

**6 | 1 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020 ETABLIS
SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	1 060	552	508		508		
	Frais de développement	101 840	40 792	61 048	81 416	-20 368	-25.02	
	Concessions, brevets et droits similaires	51 166	24 243	26 923	1 203	25 720	NS	
	Fonds commercial (1)	1 350 504		1 350 504	1 122 370	228 134	20.33	
	Autres immobilisations incorporelles	519 766		519 766	633 264	-113 498	-17.92	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	168 442	110 702	57 740	58 877	-1 137	-1.93	
	Constructions	2 660 442	1 130 338	1 530 104	1 315 336	214 768	16.33	
	Installations techniques, matériel et outillage	4 759 337	2 545 773	2 213 563	1 564 555	649 008	41.48	
	Autres immobilisations corporelles	831 134	729 236	101 897	78 501	23 397	29.80	
	Immobilisations en cours	6 208 447		6 208 447	5 550 495	657 952	11.85	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations	517 365	177 110	340 255	446 378	-106 123	-23.77	
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	400 237		400 237	236	400 001	NS		
Prêts	18 086	3 086	15 000	18 586	-3 586	-19.29		
Autres immobilisations financières	43 229		43 229	40 229	3 000	7.46		
Total II	17 631 054	4 761 833	12 869 221	10 911 444	1 957 777	17.94		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	307 920		307 920	171 237	136 683	79.82	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	448 753		448 753	175 953	272 800	155.04	
	Marchandises	83 935		83 935	4 000	79 935	NS	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 122 830	38 534	1 084 296	614 619	469 677	76.42	
	Autres créances	1 474 464		1 474 464	738 892	735 571	99.55	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	299 219		299 219		299 219			
Disponibilités	1 512 589		1 512 589	442	1 512 147	NS		
Charges constatées d'avance (3)	38 859		38 859	253 485	-214 626	-84.67		
Total III	5 288 569	38 534	5 250 035	1 958 629	3 291 406	168.05		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	34 487		34 487	39 057	-4 570	-11.70	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 954 109	4 800 366	18 153 743	12 909 130	5 244 613	40.63		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

58 229

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 368 887)	1 368 887		969 400		399 487	41.21
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 106 320				6 106 320	
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	11 000		11 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	31 611		110 394		-78 783	-71.37
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-290 586		-71 383		-219 203	-307.08
Subventions d'investissement	1 563 994		1 042 040		521 955	50.09	
Provisions réglementées	2 315		299		2 016	674.25	
Total I	8 793 541		2 061 749		6 731 792	326.51	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 961 944		6 516 484		445 460	6.84
	Concours bancaires courants	2 185		771 280		-769 095	-99.72
	Emprunts et dettes financières diverses	218 702		1 213 388		-994 686	-81.98
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 305 908		743 336		562 572	75.68
	Dettes fiscales et sociales	378 966		256 146		122 820	47.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	480 597		1 345 927		-865 330	-64.29	
Autres dettes	11 901		821		11 080	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	9 360 202		10 847 381		-1 487 179	-13.71
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		18 153 743		12 909 130		5 244 613	40.63

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 067 440 5 236 307

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	299 094	352	299 446	161 735		137 710	85.15
Production vendue de biens	6 905 445	670 735	7 576 180	6 284 004		1 292 177	20.56
Production vendue de services	134 033	721	134 754	245 256		-110 502	-45.06
Chiffre d'affaires NET	7 338 572	671 808	8 010 380	6 690 995		1 319 385	19.72
Production stockée			98 412	163		98 249	NS
Production immobilisée			221 302	289 109		-67 807	-23.45
Subventions d'exploitation			8 001	187		7 813	NS
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			84 770	105 138		-20 368	-19.37
Autres produits			36	51		-15	-29.98
Total des Produits d'exploitation (I)			8 422 901	7 085 644		1 337 257	18.87
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			244 694	119 826		124 869	104.21
Variation de stock (marchandises)			-53 963			-53 963	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 003 705	3 861 296		1 142 409	29.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-44 449	8 557		-53 006	-619.42
Autres achats et charges externes *			1 511 510	1 380 054		131 457	9.53
Impôts, taxes et versements assimilés			106 134	84 882		21 253	25.04
Salaires et traitements			1 139 040	913 703		225 337	24.66
Charges sociales			384 937	330 612		54 326	16.43
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			381 852	298 223		93 629	31.40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 562	11 800		8 763	74.26
Dotations aux provisions							
Autres charges			134 736	101 143		33 593	33.21
Total des Charges d'exploitation (II)			8 838 760	7 110 095		1 728 666	24.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-415 860	-24 451		-391 409	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	211 477	48	211 429	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 739	79	8 660	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-5 194		-5 194	
Total V	215 022	128	214 894	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	99 666	80 530	19 136	23.76
Intérêts et charges assimilées (4)	132 911	144 062	-11 151	-7.74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	232 577	224 592	7 985	3.56
2. Résultat financier (V-VI)	-17 555	-224 464	206 910	92.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-433 414	-248 915	-184 499	-74.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 271	-5 271	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	58 817	50 844	7 973	15.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	58 817	56 115	2 702	4.82
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 493	802	1 690	210.71
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 179	3 864	2 315	59.92
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 016	299	1 717	574.25
Total VIII	10 687	4 965	5 722	115.26
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	48 129	51 150	-3 020	-5.90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-94 699	-126 382	31 683	25.07
Total des produits (I+III+V+VII)	8 696 740	7 141 886	1 554 854	21.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 987 326	7 213 270	1 774 056	24.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-290 586	-71 383	-219 203	-307.08

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

58 249 70 577

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

9 778

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	8 330 094	100.00	6 980 267	100.00	1 349 827	19.34
+ Ventes de marchandises	299 446	100.00	161 735	100.00	137 710	85.15
- Coût d'achat des marchandises vendues	190 731	63.69	119 826	74.09	70 905	59.17
MARGE COMMERCIALE	108 715	36.31	41 910	25.91	66 805	159.40
+ Production vendue	7 710 934	96.02	6 529 260	95.76	1 181 675	18.10
+ Production stockée ou déstockage	98 412	1.23	163		98 249	NS
+ Production immobilisée	221 302	2.76	289 109	4.24	-67 807	-23.45
PRODUCTION DE L'EXERCICE	8 030 648	100.00	6 818 532	100.00	1 212 116	17.78
- Matières premières, approvisionnements consommés	4 959 257	61.75	3 869 854	56.75	1 089 403	28.15
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 071 392	38.25	2 948 678	43.25	122 714	4.16
MARGE BRUTE GLOBALE	3 180 107	38.18	2 990 588	42.84	189 519	6.34
- Autres achats + charges externes **	1 393 834	16.73	1 234 590	17.69	159 244	12.90
VALEUR AJOUTEE	1 786 273	21.44	1 755 998	25.16	30 274	1.72
+ Subventions d'exploitation	8 001	0.10	187		7 813	NS
- Impôts, taxes et versements assimilés	106 134	1.27	84 882	1.22	21 253	25.04
- Salaires du personnel et Intérim	1 140 942	13.70	913 348	13.08	227 594	24.92
- Charges sociales du personnel	384 937	4.62	330 612	4.74	54 326	16.43
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	162 259	1.95	427 344	6.12	-265 084	-62.03
+ Autres produits de gestion courante	36		51		-15	-29.98
- Autres charges de gestion courante	134 736	1.62	101 143	1.45	33 593	33.21
+ Reprises amortissements provisions	32 703	0.39	29 897	0.43	2 806	9.39
- Dotations aux amortissements **	442 818	5.32	354 685	5.08	88 133	24.85
- Dotations aux provisions	20 562	0.25	11 800	0.17	8 763	74.26
RESULTAT D'EXPLOITATION	-403 118	-4.84	-10 335	-0.15	-392 783	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	215 022	2.58	128		214 894	NS
- Charges financières **	245 318	2.94	238 707	3.42	6 611	2.77
RESULTAT COURANT	-433 414	-5.20	-248 915	-3.57	-184 499	-74.12
+ Produits exceptionnels	58 817	0.71	56 115	0.80	2 702	4.82
- Charges exceptionnelles	10 687	0.13	4 965	0.07	5 722	115.26
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 129	0.58	51 150	0.73	-3 020	-5.90
- Impôt sur les bénéfices	-94 699	-1.14	-126 382	-1.81	31 683	25.07
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	-290 586	-3.49	-71 383	-1.02	-219 203	-307.08

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Exercice N-2 31/12/2018 12	Exercice N-3 31/12/2017 12	Exercice N-4 31/12/2016 12
VENTES MARCHANDISES + PRODUCTION	8 330 094 100.00	6 980 267 100.00	6 743 425 100.00	7 513 423 100.00	7 688 104 100.00
+ Ventes de marchandises	299 446 100.00	161 735 100.00	128 075 100.00	107 269 100.00	135 675 100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	190 731 63.69	119 826 74.09	84 262 65.79	72 351 67.45	369 562 272.39
MARGE COMMERCIALE	108 715 36.31	41 910 25.91	43 814 34.21	34 918 32.55	-233 886-172.39
+ Production vendue	7 710 934 96.02	6 529 260 95.76	6 514 084 96.47	7 430 121 100.32	7 525 684 99.65
+ Production stockée ou déstockage	98 412 1.23	163	-575 -0.01	-23 966 -0.32	26 745 0.35
+ Production immobilisée	221 302 2.76	289 109 4.24	101 840 1.54		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	8 030 648 100.00	6 818 532 100.00	6 615 349 100.00	7 406 155 100.00	7 552 429 100.00
- Matières premières, approv. conso.	4 959 257 61.75	3 869 854 56.75	3 747 446 56.65	4 340 977 58.61	4 421 229 58.54
- Sous traitance directe					
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 071 392 38.25	2 948 678 43.25	2 867 903 43.35	3 065 178 41.39	3 131 200 41.46
MARGE BRUTE GLOBALE	3 180 107 38.18	2 990 588 42.94	2 911 716 43.18	3 100 095 41.26	2 897 313 37.69
- Autres achats + charges externes **	1 393 834 26.73	1 234 590 17.69	996 510 14.78	1 261 223 16.79	1 151 834 14.98
VALEUR AJOUTEE	1 786 273 21.44	1 755 998 25.16	1 915 206 28.40	1 838 873 24.47	1 745 480 22.70
+ Subventions d'exploitation	8 001 0.10	187	8 120 0.12	13 953 0.19	2 467 0.03
- Impôts, taxes et versements assimilés	106 134 1.27	84 882 1.22	323 401 4.00	355 757 4.73	335 241 4.36
- Salaires personnel et Intérim	1 140 942 13.70	913 348 13.00	830 373 12.31	814 379 10.04	685 386 8.91
- Charges sociales personnel	384 937 4.62	330 612 4.74	294 545 4.37	243 976 3.25	215 768 2.81
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	162 259 1.95	427 344 6.12	475 007 7.04	438 714 5.04	511 551 6.65
+ Autres produits de gestion courante	36	51	84	38	86
- Autres charges de gestion courante	134 736 1.62	101 143 1.45	90 525 1.34	168 789 2.25	73 224 0.95
+ Reprises amortissements provisions	32 703 0.39	29 897 0.43		97 216 1.29	20 440 0.27
- Dotations aux amortissements **	442 818 5.32	354 685 5.00	357 193 5.30	288 835 3.84	261 981 3.41
- Dotations aux provisions	20 562 0.25	11 800 0.17	24 446 0.36	13 788 0.18	74 830 0.97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-403 118 -4.84	-10 335 -0.15	2 927 0.04	64 555 0.86	122 042 1.59
+ Quotes parts résultat opérations en commun					
+ Produits financiers	215 022 2.59	128	1 309 0.02	942 0.01	415 0.01
- Charges financières **	245 318 2.94	238 707 3.42	118 634 1.76	78 079 1.04	53 089 0.69
RESULTAT COURANT	-433 414 -5.20	-248 915 -3.57	-114 398 -1.70	-12 582 -0.17	69 368 0.90
+ Produits exceptionnels	58 817 0.71	56 115 0.80	6 225 0.09	41 918 0.56	56 099 0.73
- Charges exceptionnelles	10 687 0.13	4 965 0.07	25 557 0.38	26 465 0.35	76 543 1.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 129 0.58	51 150 0.73	-19 332 -0.29	15 452 0.21	-20 444 -0.27
- Impôt sur les bénéfices	-94 699 -1.14	-126 382 -1.81	-39 700 -0.59	-54 787 -0.73	-39 037 -0.51
- Participation des salariés					
RESULTAT NET	-290 586 -3.49	-71 383 -1.02	-94 030 -1.39	57 657 0.77	87 962 1.14

** Représentation du solde fictif

6 | 2 ANNEXES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 153 743.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 010 380.16 Euros et dégageant un déficit de -290 585.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

INTRODUCTION EN BOURSE DE PAULIC MEUNERIE SA SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH A PARIS

Préalablement à l'opération d'introduction en bourse (IPO), l'assemblée générale mixte du 15 janvier 2020 a décidé :

- Dans sa huitième résolution de l'augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte " autres réserves " d'un montant de 7 400€ et par élévation de la valeur nominale des 740 000 actions de 1,31 € à 1,32 € portant ainsi le capital à la somme de 976 800 €.
- Dans sa neuvième résolution de la division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes par 4 pour la porter de 1,32 € à 0,33 €. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), soit 2.960.000 actions.
- Dans les résolutions 10 et suivantes des autorisations et délégations de compétence permettant au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à PAULIC Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde du financement. Le prix de l'offre est fixé à 6,32 € par actions, soit une prime d'émission de 5,99 € par action.

Le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital:

- Une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros.
- Une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

L'augmentation de capital totale s'élève à 392 086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles de 0,33 € assortie d'une prime d'émission de 7 116 970,58 €, sur laquelle ont été imputées les dépenses de 1 019 537€ liées à l'augmentation de capital soit une prime d'émissionnette de 6 097 433 €.

A l'issue de l'opération, le capital social de PAULIC Meunerie SA est désormais fixé à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur le marché Euronext Growth a eu lieu le 18 février 2020.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FUSION-ABSORPTION DE MOULIN DU PAVILLON SAS PAR LA SOCIETE

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, les administrateurs ont approuvé le projet de fusion-absorption de Moulin du Pavillon SAS par PAULIC Meunerie SA, dont elle détient l'intégralité des actions et droits de vote. En application des dispositions de l'article L. 236-3 II 3° et L. 236-11 du code de commerce, la Fusion ne prévoit pas d'échange d'actions. Il résulte ainsi qu'aucune émission d'actions nouvelles dans la Société Absorbante n'est requise et corrélativement aucun rapport de commissaire aux apports.

Le traité de fusion, signé le 06 octobre 2020 par le Président, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient en date du 08 octobre 2020.

La fusion est devenue définitive à l'issue d'un délai de 30 jours suivant le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient du projet de fusion pour chacune des sociétés participantes conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, soit le 08 novembre 2020, avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

S'agissant de sociétés sous contrôle commun, la fusion est placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du C.G.I. et les apports sont effectués aux valeurs nettes comptables.

L'actif net apporté s'élève à 227 925 € décomposé en 1 000 916 d'actifs (316 328 € d'immobilisations nettes, 684 587 € d'actif circulant) et 772 991 € de provisions et dettes.

Le boni de fusion s'élève à 219 924 €, réparti en 211 037 € de produits financiers et 8 887 € de capitaux propres.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR EXECUTIF

Monsieur André GAC a été nommé au poste de Directeur exécutif de la Société en date du 22 octobre 2020.

Il dispose d'une solide expérience de 30 ans dans le secteur agro-alimentaire. Diplômé de l'école d'ingénierie agro-alimentaire de Brest (ESLAB), il a exercé les fonctions de Responsable d'exploitation et de Directeur industriel en charge de l'ensemble des sites

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

industriels de la Société bretonne " Les Ateliers du Goût " (70 millions d'€ de chiffre d'affaires ; 360 collaborateurs). Durant son parcours, il a eu l'occasion de coordonner un projet d'usine neuve avec les ressources associées de 38 millions d'euros (18 mois de travaux sans impact sur le business de l'entreprise) et de déployer la performance industrielle en s'appuyant sur une logique de démarche d'amélioration continue.

PROGRAMME D'EXTENSION DU MOULIN

Le programme d'extension du Moulin s'est poursuivi au cours de l'exercice, avec quelques retards dus au confinement lors de la crise sanitaire. Le total des constructions, équipements et outillages en cours figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2020 concernant cet investissements/élève à la somme de 6 208 447 €.

Pour cet investissement, la société a obtenu un accord de la Région et du FEADER pour des subventions d'un montant total de 1 544 658€, pour laquelle la totalité des dépenses ont été effectuées à fin 2020.

INFORMATION RELATIVE A L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS SUR L'ACTIVITE

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP " Blé Noir Tradition Bretagne " et " Origine France ". La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (rglt ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci après.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'exercice clos le 31/12/2020 est caractérisé des évolutions contrastées dans le contexte connu de crise sanitaire. L'activité blé noir a souffert des confinements successifs qui se traduisent par un arrêt de l'activité de la restauration.

Ce mouvement a été compensé par la forte hausse de l'activité en GMS. Ce phénomène

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

a néanmoins généré une évolution du mix produit vers des produits à plus faible taux de marge, ce qui impacte le taux de marge brute du groupe.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement afin de mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de son nouvel outil industriel et au développement de ses ventes à partir de 2021.

Enfin, au fur et à mesure de la mise en service des différentes immobilisations, le niveau des dotations aux amortissements progresse en 2020.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ressort donc déficitaire de 415 860 € euros contre un déficit de 24 451 € en 2019.

Néanmoins, compte tenu :

- de la trésorerie nette au 31/12/2020,
- du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- de la nouvelle subvention de 700 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- et du niveau d'activité attendu en croissance en 2021,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	101 840		1 060
TOTAL	101 840		1 060
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 772 359		483 876
Terrains	168 442		
Constructions sur sol propre	2 101 852		274 352
Constructions sur sol d'autrui	188 576		24 550
Installations générales agencements aménagements des constructions	64 201		6 912
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 697 098		1 072 647
Installations générales agencements aménagements divers	511 050		15 626
Matériel de transport	275 145		51 862
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 355		20 307
Immobilisations corporelles en cours	5 550 495		1 427 794
TOTAL	12 650 213		2 894 050
Autres participations	525 365		
Autres titres immobilisés	236		400 001
Prêts, autres immobilisations financières	60 357		3 000
TOTAL	585 958		403 001
TOTAL GENERAL	15 110 370		3 781 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			102 900	102 900
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	334 799	0	1 921 436	1 921 436
Terrains				168 442	168 442
Constructions sur sol propre			0	2 376 203	2 376 203
Constructions sur sol d'autrui				213 126	213 126
Installations générales agencements aménagements constr.			-0	71 113	71 113
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 408	4 759 337	4 759 337	4 759 337
Installations générales agencements aménagements divers			-0	526 676	526 676
Matériel de transport		136 211	190 796	190 796	190 796
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			0	113 662	113 662
Immobilisations corporelles en cours		769 842	0	6 208 447	6 208 447
	TOTAL	769 842	146 620	14 627 801	14 627 801
Autres participations			8 000	517 365	517 365
Autres titres immobilisés			0	400 237	400 237
Prêts, autres immobilisations financières			2 043	61 314	61 314
	TOTAL		10 043	978 916	978 916
	TOTAL GENERAL	1 104 641	156 663	17 631 054	17 631 054

Dont actifs bruts apportés par MOULIN DU PAVILLON :

Frais d'établissement :	1 060 €
Autres immobilisations incorporelles	233 455 €
Constructions/sol d'autrui	24 550 €
Installations techniques matériel outillages	195 167 €
Installations générales agencements divers	13 720 €
Matériel de transport	10 000 €
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 862 €
Immobilisations corporelles en cours	50 494 €
Autres titres immobilisés	49 €

Autres titres immobilisés: 400 237 € dont 399 952 € de souscription de parts de la B.P.G.O. dans l'exercice.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL 20 424	20 920		41 344
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 15 523	8 720	0	24 243
Terrains	109 565	1 137		110 702
Constructions sur sol propre	821 845	58 546		880 391
Constructions sur sol d'autrui	153 246	32 095		185 341
Installations générales agencements aménagements constr.	64 201	405		64 606
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 132 543	417 460	4 229	2 545 773
Installations générales agencements aménagements divers	468 061	20 947	-0	489 008
Matériel de transport	250 293	27 764	136 212	141 845
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	82 695	15 688	-0	98 383
	TOTAL 4 082 450	574 042	140 441	4 516 050
	TOTAL GENERAL 4 118 396	603 682	140 441	4 581 637

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	20 920				
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 720				
Terrains	1 137				
Constructions sur sol propre	58 546				
Constructions sur sol d'autrui	32 095				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	405				
Instal.techniques matériel outillage indus.	417 460				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 947				
Matériel de transport	27 764				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 688				
TOTAL	574 042				
TOTAL GENERAL	603 682				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	39 057	3 630	8 200	34 487

Dont amortissements apportés par MOULIN DU PAVILLON 220 030 € selon détail :

Frais d'établissement :	374 €
Autres immobilisations incorporelles	5 129 €
Constructions/sol d'autrui	24 550 €
Installations techniques matériel outillages	158 964 €
Installations générales agencements divers	13 720 €
Matériel de transport	10 000 €
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 292 €

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	299	2 016			2 315
TOTAL	299	2 016			2 315

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	78 987	98 123			177 110
Sur autres immobilisations financières	1 543	1 543	0		3 086
Sur comptes clients	44 132	20 562	26 160		38 534
TOTAL	124 662	120 228	26 161		218 729
TOTAL GENERAL	124 961	122 244	26 161		221 044
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		20 562 99 666 2 016	26 160		

Une provision pour dépréciation de la participation GREEN TECHNOLOGIE a été comptabilisée pour la somme de 98 123€, portant ainsi la provision à la somme de 177 110€ au 31 décembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	18 086	18 086	
Autres immobilisations financières	43 229	43 229	
Clients douteux ou litigieux	75 182	75 182	
Autres créances clients	1 047 647	1 047 647	
Impôts sur les bénéfices	107 914	107 914	
Taxe sur la valeur ajoutée	266 034	266 034	
Divers état et autres collectivités publiques	807 238	807 238	
Groupe et associés	286 000	286 000	
Débiteurs divers	7 277	7 277	
Charges constatées d'avance	38 859	38 859	
TOTAL	2 697 467	2 697 467	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 839	9 839		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 954 290	661 528	2 992 543	3 300 219
Emprunts et dettes financières divers	7 372	7 372		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 305 908	1 305 908		
Personnel et comptes rattachés	186 275	186 275		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 021	172 021		
Taxe sur la valeur ajoutée	320	320		
Autres impôts taxes et assimilés	20 349	20 349		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	480 597	480 597		
Groupe et associés	211 330	211 330		
Autres dettes	11 901	11 901		
TOTAL	9 360 202	3 067 440	2 992 543	3 300 219
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 263 509			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	825 702			

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	0.3300	740 000	3 408 142		4 148 142

Suite aux différentes augmentation de capital, la valeur nominale des actions est passée de 1.32€ à 0.33€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche appliquée et de développement

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client		612 251		612 251
Total 1		612 251		612 251
Total général				612 251
Dont inscrit au compte 203 du bilan				101 840

Les frais de recherche et développement immobilisés en 2020 s'élèvent à la somme de 221 302€, soit un total cumulé de 612 251 € au 31 décembre 2020, dont 101 840 € sont amortis depuis 2018 et dont 510 411 € correspondent à des en-cours de frais de recherche et développement.

Le groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis:

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.

- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel.

- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif.

L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne "immobilisations incorporelles". Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes: la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Par ailleurs, un crédit d'impôt recherche de 94 699€ a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- Durée du businessplan : 5 ans ;
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,52 %.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
brevet farine	8 518	33.00
brevet harpe noire	2 083	33.00
depot de marque tradinoire	215	
brevet la sarrasine	2 083	33.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Les frais engagés pour leur acquisition sont inscrits à l'actif et amortis de manière dérogatoire sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
Le cycle de production de la société ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode suivante:

- ancienneté des créances supérieures à 12 mois : 25% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 24 mois : 50% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 36 mois : 100% de dotation

Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement sont de :

- compte PAREL animation du marché 99 219 €
- obligations : 200 000€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	813 383
Disponibilités	8 333
Total	821 716

Les autres créances incluent 772 329 € de subventions à recevoir de la Région et du FEADER.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 336
Dettes fiscales et sociales	153 787
Autres dettes	2 624
Total	275 958

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	38 859
Total	38 859

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	34 487	
Total	34 487	

La société applique l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt sur la durée des crédits.

Le taux d'amortissement correspond à la durée des crédits, soit de 7 à 15 ans suivant les emprunts.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	286 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 199		

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	2 061 749
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	2 061 749
Apports reçus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 061 749
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	399 487
Variation des primes, réserves, report à nouveau	6 098 920
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	523 971
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	9 084 127
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	7 022 378
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	7 022 378

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	299 446
VENTES DE MATIERES PREMIERES	7 576 180
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	134 754
Total	8 010 380

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	7 338 573
CEE	669 685
EXPORT	2 122
Total	8 010 380

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes d'administration	115 955
Total	115 955

Rémunérations annuelles sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	26
Total	30

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	-290 586
Impôt sur les bénéfices	-94 699
Résultat avant impôt	-385 285
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	2 016
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	-383 269

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 18 200 € au titre de la mission d'audit légal et de 4 200 € au titre de la mission de procédure convenue.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 120 000
Montant restant dû en capital	: 4 551
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 942 193
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: BNP
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 971 605
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: BPA
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 972 504
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 189 589
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	: BPGO
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 200 000
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 195 187
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS : PRET NON ENCORE ENCAISSE A LA CLOTURE
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 558 180
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: B.P.A.
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 589 483
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Emprunt du : B.N.P.
Montant initial de cette garantie : 605 000
Montant restant dû en capital : 594 654
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET
: MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

Emprunt du : BPGO
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 100 000
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 88 404
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			191 150	136 990	328 140
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				18 648	18 648
- dotations de l'exercice				9 573	9 573
Total				28 221	28 221
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2 770	84 582	87 353
- exercice			28 409	20 916	49 325
Total			31 180	105 498	136 678
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			28 409	10 911	39 320
- entre 1 et 5 ans			113 638	30 003	143 641
- à plus de 5 ans			26 042		26 042
Total			168 089	40 914	209 003

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la somme de 120 864.46 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnité sont les suivants:

- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation de 0.34%
- taux d'augmentation des salaires de 1% comme l'année dernière

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	2 016
Total des accroissements	2 016

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PAULIC Meunerie	SA	1 368 887	LE GOURET SAINT GERAND

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital déteu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS GREEN TECHNOLOGIE - Participations détenues entre 10 et 50 %	354 018	-427 110	100.00	500 000	322 890			77 422	-98 123		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	51 717	
- CESSION DES IMMOBILISATIONS	7 100	
Total	58 817	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES	450	
- REGULARISATION DIVERSE	2 043	
- VNC DES IMMOBILISATIONS	6 179	
- DOTATIONS DEROGATOIRES	2 016	
Total	10 688	

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT SINISTRE	25 098
REMBOURSEMENT TIPP	17 786
REMBOURSEMENT DIVERS	160
REMBOURSEMENT FORMATION	4 115
PRIME BPI SUR EMPRUNT	3 630
REMBOURSEMENT IJSS	1 556
AVANTAGE EN NATURE	2 835
Total	55 180

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits sur exercices antérieurs

Participation des salariés

Il n'existe pas de contrat de participation au sein de l'entreprise

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R.225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	969 400	969 400	969 400	969 400	1 368 887
Nbre des actions ordinaires existantes	740 000	740 000	740 000	740 000	4 148 142
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 661 734	7 537 675	6 642 310	6 690 995	8 010 380
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	312 715	153 431	133 054	163 189	96 109
Impôts sur les bénéfices	-39 037	-54 787	-39 700	-126 382	-94 699
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	87 962	57 657	-94 030	-71 383	-290 586
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.48	0.28	0.23	0.39	0.05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.12	0.08	-0.13	-0.10	-0.07
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	18	23	23	24	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	615 937	727 363	827 206	913 703	1 139 040
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	248 651	286 677	331 302	330 612	384 937

7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

7 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

7 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

7.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

7.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

7 | 3 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui précisent :

- ✓ L'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020 ;
- ✓ La fusion simplifiée de la société MOULIN DU PAVILLON dans la société

7 | 4 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frais de recherche appliquée et de développement

Les notes « Frais de recherche appliquée et de développement », « Fonds commercial » de l'annexe des comptes sociaux précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

7 | 5 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

7.5.1 INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation

suivante : la ventilation par tranches de retard des factures reçues, émises et non réglées à la date de clôture est réalisée par rapport à la date d'enregistrement de la facture en comptabilité et non par rapport à sa date d'échéance.

7.5.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

7.5.3 AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

7 | 6 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 | 7 RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Vannes, le 15 avril 2021

Picavet - Le Dain

Quimperlé, le 15 avril 2021

Yvonnick Huet
Associé

Julien Maulavé
Associé

Nathalie Le Gall
Associée

8 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

8 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

8 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

8.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

8.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

8 | 3 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « 4. Evènement significatifs » des Etats financiers consolidés qui précisent l'opération d'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

8 | 4 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d'acquisition

La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2020.

Immobilisations incorporelles

La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

8 | 5 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

8.5.1 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

8.5.2 RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Vannes, le 15 avril 2021

Picavet - Le Dain

Quimperlé, le 15 avril 2021

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

Nathalie Le Gall

Associée

9 | RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CABINET PICAUVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29300 QUIMPERLE

TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROSEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES

TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

9 | 1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

9.1.1 CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

9.1.2 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

9.1.2.1 Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 426 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

9.1.2.2 Avec la société Moulin du Pavillon

Nature : Prestations de services jusqu'au 30/06/2020

Objet : La société a effectué des prestations de services de nature comptable, relations bancaires, informatique, gestion et négociation des achats et des ventes. Elle a également mis à disposition de la société Moulin du Pavillon du personnel, du matériel et des locaux de stockage.

Modalités : Au cours des 6 premiers mois de l'exercice écoulé, un montant de 93 754 euros HT a été comptabilisé dans les produits du compte de résultat de la société.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA et Président de la société MOULIN DU PAVILLON SAS.

9.1.2.3 Avec la société Financière KALA

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérand auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 31 380 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

Fait à Quimperlé et à Vannes, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

C A B I N E T P I C A V E T L E D A I N

Nathalie LE GALL

M A Z A R S S A

Yvonnick HUET

Julien MAULAVE

10 | ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CABINET PICAUVET LE DAIN

SIÈGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29300 QUIMPERLE

TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIÈGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES

TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 363 845 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Quimperlé et à Vannes, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

C A B I N E T P I C A V E T L E D A I N

Nathalie LE GALL

M A Z A R S S A

Yvonnick HUET

Julien MAULAVE

PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit " Le Gouret " 56920 SAINT-GERAND
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

Cabinet PICALET LE DAIN
A l'attention de Nathalie LE GALL
15 rue Eric Tabarly
29300 QUIMPERLE

Objet : Attestation des 5 personnes les mieux rémunérées

Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Jean Paulic, en ma qualité de Président Directeur Général de la Société et en application de l'article L. 225- 115 4° du code de commerce, d'avoir établi le présent courrier sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il est rappelé que la Société emploie au 31 décembre 2020, 36 salariés.

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à 363 845 euros.

Les sommes indiquées dans le présent courrier concernent la rémunération de :

- Jean PAULIC
- Aurélien LUCAS
- François-Alexis BANCEL
- Didier LE MASLE
- Jacques LE PESSOT

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Jean Paulic





Paulic Meunerie SA
Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérand
Tél : 02 97 51 40 03

paulicmeunerie.com/investisseurs